

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT  
SEANCE DU 16 FEVRIER 2022**

**Date de convocation : 10 février 2022**

Membres en exercice	24
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
NPPV	

L'an Deux mille vingt-deux et le 16 février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.  
**Présents** : Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Ludovic CROS, M. Jean François SOTO, Mme Marie Hélène SANCHEZ, Mme Martine BONNET, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,  
**Absents excusés** : M. Claude REVEL, M. Daniel FABRE, Mme Véronique NEIL, Mme Sophie COSTEAU, M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT  
**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Hélène SANCHEZ

**Objet : Actualisation du tableau des effectifs pour 2022**

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical qu'il convient de modifier le tableau des effectifs au 01 janvier 2022 conformément au décret n° 2016-1372 qui modifie pour la Fonction Publique Territoriale, certaines dispositions générales pour les catégories C et B.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical, à l'unanimité **ADOpte** le tableau des effectifs

GRADE OU EMPLOI (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur Général des Services	A	1		1	0,9		0,9
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
Attaché Principal	A	1		1	1		0,9
Attaché Territorial	A	2		2	1	1	2
Rédacteur Principal 2e classe	B	2		2	1		1
Rédacteur	B	5		5	2	1	3
Agent Administratif Principal de 1ère cl	C	3		3	2,6		2,6
Agent Administratif Principal de 2ème cl	C	1		1	1		1
Adjoint Administratif	C	3		3	0,8	2	2,8
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
ingénieur hors classe	A	1		1			
Ingénieur en chef	A	0,5		0,5		0,5	
Ingénieur principal	A	3		3	2		2
Ingénieur	A	2		2	0	1	1
Technicien Principal 1e Cl	B	3		3	3		3
Technicien Principal 2e Cl	B	2		2	2		2
Technicien	B	5		5	2,9	1	3,9
Agent de Maîtrise Principal	C	1		1	1		1
Agent de Maîtrise	C	6		6	3		3
Adjoint Technique Principal 1ère cl	C	18		18	13		13
Adjoint Technique Principal 2ème cl	C	19		19	19		19
Adjoint Technique	C	25		25	20	3	23
<b>TOTAL (b+c)</b>		103,50	0,00	103,50	76,20	9,50	85,10

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au Budget Primitif 2021 Chapitre 012 – Articles ;64111, 64131, 64162, 64168, 6451 ; 6453 ; 6454 ; 6455 ; 6336

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Le Président du Syndicat Centre Hérault, Olivier BERNARDI

